



L'aide à l'organisation des événements nautiques

	Thème : Sport	
	Objectif stratégique	Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie
	Mission	Favoriser la pratique sportive et encourager la performance
	Territoire	Normandie
	Type d'aide	Subvention

OBJECTIFS

Accompagner l'organisation de manifestations sportives nautiques qui animent le littoral de notre territoire et participent au rayonnement maritime de la Normandie.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les communes ou leurs groupements, associations et les organisateurs d'événements sportifs.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

La subvention de la Région est modulée en fonction des particularités de l'évènement et de son rayonnement.

Compte tenu du nombre important d'événements, un choix doit être opéré. Sont aidées en priorité les compétitions officielles, à caractère exceptionnel, nationales, internationales ainsi que les grands événements nautiques qui contribuent significativement à l'animation du littoral et à l'attractivité de la Normandie.

Un regard particulier est porté sur l'organisation même de l'évènement, son modèle économique et ses liens étroits à la filière.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Le formulaire de demande est à déposer au minimum quatre mois avant la date de l'évènement, accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- présentation de la manifestation ;
- statuts datés et signés, numéro SIRET; composition du bureau ou du conseil d'administration en exercice signée;
- derniers comptes clôturés et certifiés ;
- programme de la manifestation faisant l'objet de la demande ;
- budget prévisionnel de la manifestation - dépenses et recettes - faisant apparaître le montant demandé au Conseil Régional et les autres aides publiques en séparant les contributions volontaires ;
- le cas échéant, bilan d'activités et compte-rendu financier de l'action subventionnée par le Conseil Régional l'année précédente ;
- relevé d'identité bancaire ;
- pour une entreprise, l'extrait K-bis à jour ;
- pour une collectivité, la délibération afférente au projet autorisant la demande d'aide ;

- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional (pour les demandes de subvention transmises sous format papier l'annexe à l'article 6-5 Communication du Règlement des Subventions Régionales)

Procédure d'instruction du dossier :

- Pour apprécier l'importance de l'événement, l'avis des présidents des ligues régionales est sollicité.
- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

EN SAVOIR PLUS

Décision fondatrice : Assemblée Plénière du 03 avril 2017

Contacts :

Chargé de mission sport : Loïc QUERREC - loic.querrec@normandie.fr
Chargée de gestion : Anne LEGOUBEY – anne.legoubey@normandie.fr
Tél. : 02 31 06 95 59